

# Qui veut voyager loin ménage sa monture...



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE



# Qui veut voyager loin ménage sa monture...

Pour vous aider à préparer votre voyage et faire en sorte que votre séjour à l'étranger se déroule le mieux possible, nous avons rédigé à votre intention ce guide pratique. Elaboré en collaboration avec l'Office fédéral de la police (DEFR) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (DFE), ce guide contient des conseils utiles et vous informe sur la façon dont nos ambassades et consulats peuvent vous prêter assistance si vous vous trouvez dans une situation difficile.

Nous vous souhaitons un **bon voyage** !

Département fédéral  
des affaires étrangères (DFAE)

# Sommaire



Préparation du voyage . . . . .	5
Séjour à l'étranger . . . . .	11
Conseils en cas de problème . . . . .	14
Adresses utiles . . . . .	17
Notes personnelles . . . . .	18

# Préparation du voyage

## Premier contact

Consultez les Conseils aux voyageurs du DFAE pour vous informer sur les conditions de sécurité, les risques, et les mesures de précaution dans votre pays de destination :

**[www.dfae.admin.ch/voyages](http://www.dfae.admin.ch/voyages)**

Renseignez-vous sur le pays de vos vacances en lisant des récits de voyage et en étudiant des cartes routières, prospectus, etc. Surfez sur Internet. Emportez avec vous un guide touristique (et un dictionnaire).



## Formalités

Votre **passport** est-il valable au moins six mois au-delà du séjour prévu à l'étranger ? Ressemblez-vous encore à la personne qui figure sur la photo ? Avez-vous fait établir des passeports pour vos enfants ? Rappelez-vous qu'habituellement, les cartes d'identité sont reconnues comme documents de voyage uniquement par les pays d'Europe occidentale.



Renseignez-vous à temps pour savoir si vous avez besoin d'un **visa d'entrée ou de transit**, éventuellement d'un visa de sortie.

Vérifiez s'il existe pour votre pays de destination des **vaccins** obligatoires ou recommandés.



## Santé

Informez-vous chez votre médecin de famille ou dans un centre de vaccination sur les mesures de **prophylaxie** éventuelles (vaccins, précautions hygiéniques) permettant de se protéger contre des maladies dangereuses tels que le VIH (Sida), le paludisme, le typhus, la fièvre jaune, le choléra, la bilharziose, l'amibiase, etc.

À vous qui partez pour un **pays tropical** : ne buvez que de l'eau bouillie ou minérale ; renoncez à mettre des glaçons dans vos boissons ; ne mangez ni salade, ni glaces, ni fruits non pelés.

Consultez votre médecin si vous projetez de vous rendre dans un pays aux **conditions climatiques extrêmes**.

Si vous devez prendre régulièrement un **médicament**, emportez-en une réserve suffisante et n'oubliez pas de prendre avec vous l'ordonnance et la notice d'emploi (les médicaments ne sont pas commercialisés dans tous les pays sous le même nom). Sachez toutefois que l'importation de médicaments contenant des stupéfiants (par ex. méthadone) ou de substances utilisées pour traiter des troubles psychiques est soumise à des prescriptions spéciales dans de nombreux pays. Le cas échéant, renseignez-vous avant le départ directement auprès de la représentation étrangère compétente (ambassade ou consulat). À titre préventif, il est également recommandé de prendre avec soi des **seringues jetables** en vue d'une protection contre les maladies transmissibles par le sang (jaunisse, SIDA). Pensez à emporter une **paire de lunettes de rechange**.

Si vous êtes sujet aux **allergies** ou si vous ne supportez pas certains médicaments, munissez-vous d'un certificat médical. Votre **carte de groupe sanguin** pourrait également vous être utile en cas d'urgence.

## Argent

Observez les **prescriptions en matière d'importation et d'exportation** de devises en vigueur dans le pays où vous vous rendez. Les banques vous donneront les indications et renseignements nécessaires.



Munissez-vous à temps des **moyens de paiement nécessaires** (liquidités en monnaie étrangère, cartes bancaires, cartes de crédit). Renseignez-vous auprès de votre banque ou de l'ambassade compétente pour savoir si vos moyens de paiement sont acceptés dans le pays de votre destination. Emportez avec vous **assez d'argent**. Sans ressources pécuniaires suffisantes, vous risquez de vous voir interdire l'accès à un pays.

## Douane

Informez-vous sur les **prescriptions en matière d'importation** en vigueur dans le pays de destination et sur les **prescriptions douanières en vue du retour** en Suisse. La brochure «Passer la douane suisse en toute tranquillité» et autres guides peuvent être obtenus auprès de l'Administration fédérale des douanes à Berne ou auprès des directions régionales des douanes.





## Si vous voyagez en voiture

Commandez la **carte verte d'assurance** auprès de votre compagnie d'assurance et vérifiez que votre assurance responsabilité civile couvre les sinistres à l'étranger. Une **assurance tous risques pour les vacances et une assurance de protection juridique** pourraient s'avérer utiles. Renseignez-vous auprès des associations d'automobilistes sur l'utilité d'un livret d'assistance automobile (assistance en cas de panne à l'étranger, rapatriement des personnes et des véhicules en cas d'accident ou de maladie, etc.).

Un **permis de conduire international** et d'autres **documents douaniers** (carnet de passage) sont-ils nécessaires ? Renseignez-vous sur les **prescriptions en matière de circulation routière** (port de la ceinture obligatoire, taux d'alcoolémie, vitesse maximum autorisée, etc.).



## Animaux, produits d'origine animale, protection des espèces

Respectez les prescriptions vétérinaires et relatives à la protection des espèces de votre pays de destination et de la Suisse. Des brochures peuvent être commandées à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV à Berne-Liebefeld (ex. « voyager – animaux, aliments, souvenirs »).



## Par mesure de précaution

Renseignez-vous pour savoir si votre caisse-maladie prend en charge les traitements à l'étranger et si oui dans quelle mesure (avance financière et frais de traitement pour les hôpitaux, transport de retour, etc.). Pensez à conclure une **assurance voyage**. Il en existe pour :

- › les bagages
- › les frais d'annulation de voyage
- › les accidents aériens
- › les voyages à l'étranger (assurance en cas de maladie ou d'accident à l'étranger, de frais d'hospitalisation majorés, de rapatriement, d'actions de recherche, de décès)
- › livret d'assistance / lettre de protection (associations d'automobilistes)
- › ambulance aérienne

Avant de conclure une assurance, prenez en considération que le paiement des frais de voyage (billets d'avion, de train, de bus ou de bateau, etc.) avec certaines cartes de crédit comprend une assurance voyage.

Notez les **numéros suivants**:

- › de votre passeport
- › de vos billets d'avion
- › de vos cartes de crédit



ainsi que les **numéros de téléphone** :

- › de votre famille
- › de la police d'assurance voyage et de l'assurance maladie
- › des organisations de sauvetage par avion
- › des ambassades et consulats suisses des pays de destination

**Vos proches devraient connaître non seulement votre adresse de vacances, mais également votre itinéraire de voyage et vos étapes, la marque de votre véhicule et le numéro de la plaque d'immatriculation.**

Vous pouvez de plus enregistrer votre itinéraire de voyage en ligne sur la plateforme itineris du DFAE :  
[www.dfae.admin.ch/itineris](http://www.dfae.admin.ch/itineris)

Photocopiez les quatre premières pages de votre passeport, emmenez-les dans vos bagages à main avec des photos d'identité récentes en réserve et une autre pièce d'identité (carte d'identité), pour le cas où vous **perdriez votre passeport**.



## **Pour ne rien oublier**

**Dressez une liste** sur laquelle vous noterez les objets et vêtements que vous voulez emporter et les tâches domestiques que vous devez accomplir avant le départ. Cela facilitera vos préparatifs.

# Séjour à l'étranger

## À la frontière

Respectez les **prescriptions relatives aux importations**. Selon le pays que vous visiterez, non seulement les boissons alcoolisées, mais aussi les livres politiques, pornographiques ou même religieux peuvent vous créer des ennuis lors du contrôle douanier. N'emmenez aucune arme à feu, ni arme blanche.



**N'acceptez jamais de passer les objets d'autres personnes** à la douane. On pourrait abuser de votre serviabilité (drogues, armes, etc.). Si vous passez la frontière en voiture, ne prenez **aucun passager inconnu**.

N'essayez jamais de soudoyer un douanier ou de passer la douane par la force.

Ne touchez pas à la **drogue**. Même pour une quantité minimale, vous risquez de vous retrouver en prison. Dans de nombreux pays, le trafic et la consommation de drogue sont passibles des plus lourdes sanctions, voire même de la peine de mort.

## Si vous voulez dormir sur vos deux oreilles...

Déposez dans le **coffre-fort de l'hôtel** vos objets de valeur et votre argent liquide. Dans la plupart des pays, le voyageur doit toujours être muni de son passeport ou de sa carte d'identité.



Changez vos devises toujours à la banque, auprès d'un bureau de change officiel ou à l'hôtel. Demandez un reçu et conservez-le jusqu'au départ. Le **change au noir** pourrait vous attirer beaucoup d'ennuis.

Ne transportez que de petites quantités d'**argent liquide** dans votre sac à main ou dans votre poche de pantalon. Les ceintures avec porte-monnaie incorporé ou les étuis en cuir ou en tissu que l'on porte sur le corps sont d'excellents antivols.



## **Le touriste reste un « invité » : quelques règles de comportement**

N'enfreignez pas l'ordre public et observez les lois locales en vigueur. Respectez les **us, coutumes et habitudes indigènes**. Abstenez-vous de faire des remarques méprisantes ou racistes. A l'égard de vos hôtes, ayez un comportement amical et une tenue vestimentaire décente.

Songez que la prostitution présente un risque non seulement pour vous-même, mais aussi pour les personnes concernées. Dans certains pays, la prostitution est par ailleurs interdite.



## **Prendre des photos**

**Soyez prudent(e).** Dans certains pays, photographier des ponts, des lignes de chemin de fer, des locomotives, des aéroports, des avions, des installations portuaires et militaires ou des édifices publics, mais aussi des mendiants et des quartiers miséreux, peut vous valoir la prison. Soyez respectueux des populations locales. Respectez leur volonté de ne pas être photographiés ou de ne l'être que contre paiement.

## Achats

Avant d'acquérir un **objet d'art ou de culte** (meuble, vase, sculpture, icône, tableau, tapis, arme, etc.), assurez-vous préalablement que cet objet peut être acheté et, partant, exporté.



## Travail

N'essayez jamais, en qualité de touriste, de prendre un emploi sans permis de travail. En général, il est **strictement interdit** aux touristes d'accepter un travail, même si celui-ci est de courte durée ou n'est pas rémunéré. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous aux ambassades et consulats des pays concernés.



## Lieu de séjour

Si vous restez pendant une longue période à l'étranger et que vous voyagez dans plusieurs pays, **envoyez régulièrement de vos nouvelles** à votre famille et indiquez-lui votre lieu de séjour et votre itinéraire. Un contact téléphonique régulier peut être utile.



## Suivre l'actualité suisse

Pour vous tenir informé(e) des événements qui se déroulent en Suisse, consultez le site de Swissinfo : [www.swissinfo.ch](http://www.swissinfo.ch).

# Conseils en cas de problème



Si vous **perdez votre passeport** ou si on vous le vole, faites-vous établir une attestation par le poste de police compétent.

Si vous vous trouvez en difficulté, gardez votre calme. N'opposez jamais de résistance aux pouvoirs publics, mais faites valoir votre **droit** d'informer la représentation suisse la plus proche (ambassade ou consulat).

Si une **catastrophe** se produit dans le pays où vous vous trouvez (crash d'avion, tremblement de terre, accident ferroviaire, etc.), avertissez sans tarder par téléphone votre famille que vous êtes sain(e) et sauf(ve). Vous leur épargnerez ainsi bien des soucis.

Si vous avez essayé, sans succès, de vous en sortir par tous les moyens, adressez-vous alors à la **représentation suisse** compétente (ambassade, consulat). Elle peut vous aider si vous vous trouvez en difficulté.

L'aide fournie par le DFAE est fonction des besoins dans un cas d'espèce, des conditions-cadre locales et de la situation juridique.



## Les possibilités de l'assistance que peuvent vous prêter les représentations suisses...

Prestations fournies par nos ambassades, consulats généraux et consulats :

- › Si vous perdez votre passeport ou votre carte d'identité, on vous délivrera un document de voyage provisoire

- › Des conseils et de l'aide pour vous procurer de l'argent en cas de besoin
- › Si vous êtes en difficulté et totalement démun(e), la représentation peut vous allouer une aide financière transitoire remboursable pour le voyage de retour ou pour un traitement médical, pour autant qu'il n'y ait pas d'autre solution
- › S'il vous faut l'adresse d'un médecin, d'un hôpital ou d'un avocat, la représentation vous la communiquera
- › Si vous devez être hospitalisé(e) et s'il y a nécessité, on vous rendra visite
- › Si vous êtes arrêté(e), la représentation interviendra si les conditions de votre détention (cellule, nourriture, soins médicaux) laissent à désirer. Elle s'engagera à ce que vous ayez le droit d'obtenir un avocat d'office et si nécessaire, un interprète officiel. Sur votre requête, elle avisera votre famille, vous trouvera un avocat à vos frais et vous rendra visite en prison.
- › En cas de décès, la représentation informera la famille par l'intermédiaire de la section de la Protection consulaire du DFAE
- › La représentation organisera ou coordonnera le rapatriement de la personne malade ou accidentée, ou de la dépouille mortelle.

### ...et ses limites

Les représentations suisses à l'étranger **ne peuvent pas** toujours prêter assistance. Dans l'exercice de leurs fonctions, elles sont tenues de respecter les normes du droit international public.



En vertu de ces dispositions, nos consulats et nos ambassades ne peuvent, par exemple, ni jouer le rôle d'une banque, ni celui d'un bureau de poste. Nos représentations ne sont pas non plus en mesure de mener elles-mêmes des enquêtes policières, ni de s'immiscer dans une procédure judiciaire pendante, encore moins de libérer des citoyennes et citoyens suisses qui ont enfreint la loi.

Par ailleurs, nos représentations ne peuvent pas mettre à disposition une somme d'argent qui couvrirait la suite du voyage et les frais d'hébergement en hôtel. Elles ne peuvent pas davantage avancer l'argent nécessaire pour couvrir les dépenses lors d'un décès, les cautions et honoraires d'avocat pour les cas de détention, ainsi que les amendes.

Il n'est pas non plus possible d'envoyer un fonctionnaire consulaire à l'aéroport pour prolonger la validité d'un passeport.

En général, les prestations d'assistance fournies par les représentations ne sont pas gratuites. Nos ambassades et nos consulats sont tenus, en vertu d'une ordonnance, de percevoir un émolument pour des prestations déterminées et d'établir une facture pour les dépenses encourues.

Cela étant, nos représentations vous prêteront volontiers secours et assistance en cas de difficulté. Venir en aide aux ressortissants suisses qui se trouvent dans une situation difficile est beaucoup plus qu'un simple devoir, c'est une tradition humanitaire de notre pays.



# Adresses utiles

## **Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)**

**Aide à l'étranger:** Section de la protection consulaire

3003 Berne

Tél. +41 800 24-7-365

[www.dfae.admin.ch](http://www.dfae.admin.ch)

**Sécurité à l'étranger:** Conseils aux voyageurs

3003 Berne

Tél. +41 800 24-7-365

[www.dfae.admin.ch/voyages](http://www.dfae.admin.ch/voyages)



## **Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV**

Schwarzenburgstrasse 161, 3097 Liebefeld

Tél. +41 58 463 30 33

[www.blv.admin.ch](http://www.blv.admin.ch)

## **Administration fédérale des douanes, information**

Monbijoustr. 40, 3003 Berne

Tél. +41 58 462 65 11

[www.ezv.admin.ch](http://www.ezv.admin.ch)

## **Informations médicales destinées aux voyageurs**

[www.safetravel.ch](http://www.safetravel.ch)



# Notes personnelles

Inscrivez ici les informations les plus importantes, pour le cas où vous perdriez vos documents de voyage et vos moyens de paiement, et gardez celles-ci séparément.

## Passeport/Carte d'identité

N°: .....

Date et lieu de délivrance : .....

Délivré par : .....

## Banque

N° de carte : .....

Tél. Assistance 24h/24 : .....

## La Poste

N° de carte : .....

Tél. Assistance 24h/24 : .....

## Carte de crédit

Société: .....

N° de carte : .....

Tél. Assistance 24h/24 : .....

## Assurance voyage et assurance maladie

N° de police : .....

Tél. Assistance 24h/24 : .....



A series of 20 horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

Conseils aux voyageurs actuels :  
**[www.dfae.admin.ch/voyages](http://www.dfae.admin.ch/voyages)**

### **Helpline DFAE**

Tél : +41 800 24-7-365

Skype : helpline-eda

Impressum

### **Edition**

Département fédéral des Affaires étrangères DFAE

3003 Berne

[www.dfae.admin.ch](http://www.dfae.admin.ch)

### **Illustrations**

Eugen Götz-Gee, Berne

### **Diffusion :**

OFCL, Diffusion publications, CH-3003 Berne

[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)

Numéro de commande : 201.200.f

Cette brochure est également disponible en allemand et italien.

© Berne, 2015